

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 mars 2024

DCM : N° 2024-03-05

OBJET : ELUS : SUPPRESSION POSTE ADJOINT

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 025-200082758-20240307-2024_03_05-DE



**L'an deux mil vingt-quatre
Le sept mars**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 08/03/2024

Convocation du Conseil du
02/03/2024

Membres en exercice : 18

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir :

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Patrice PRETOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur le Préfet a validé en date du 1^{er} mars 2024, la démission de Madame Isabelle LEFEBVRE, deuxième Adjointe.

Considérant le siège de deuxième Adjoint au Maire laissé vacant par la démission de Madame LEFEBVRE Isabelle et au vu de la réorganisation souhaitée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Après en avoir délibéré,

- Fixe le nombre d'adjoints au Maire à 4 au lieu de 5,
- Décide de supprimer le siège de deuxième adjoint laissé vacant, sachant que les autres adjoints remontent d'un cran dans l'ordre du tableau.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

